Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601808-20260320-D20260301-DE

Mairie de PORCARO

Commune de Porcaro – Département du Morbihan – Arrondissement de Vannes

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORCARO dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de madame Sylvie CHEDALEUX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026
Membres en exercices : 15
Présents : 14 Absents excusé : 1
Votants : 15
**PRÉSENTS** : Sylvie CHEDALEUX, Aurélie LUCAS, Jean-Stéphane RENAUD, Aurélie BONNETAIN, Charles de CADARAN, Delphine BIZE, Loïc GOUELLO, Karine JOUIN, Miguel COUDREUSE, Anne-Sylvie JOLLY, Yvanna ROZE, Pierre LE GUENEDAL, Valérie CONCHE
**ABSENTS EXCUSÉS :** Romain HERVIAULT (pouvoir donnée à Yvanna ROZE)
Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Sylvie CHEDALEUX, Maire sortant, qui après avoir procédé à l'appel nominal, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents ou représentés installés dans leur fonction. Madame Aurélie LUCAS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal pour l'élection du Maire et des adjoints (art. L. 2121-15 du CGCT).

**ELECTION DU MAIRE** **D2026-03-01**

**Présidence de l'assemblée**
Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Didier BEBIN, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a dénombré 15 Conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.
Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Constitution du bureau**
Le conseil municipal a désigné trois assesseurs :
Madame Yvanna ROZE, Monsieur Miguel COUDREUSE et Monsieur Pierre LE GUENEDAL.

**Déroulement de chaque tour de scrutin**
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601808-20260320-D20260301-DE

par la mairie. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.
Tous les conseillers ont souhaité prendre part au vote.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
d. Nombre de suffrages blancs (art.L. 65 du code électoral) ..... 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] ..... 15
f. Majorité absolue ..... 14

| NOM et Prénom des candidats | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|---|---|
| | En chiffres | En lettres |
| CHEDALEUX Sylvie | 14 | Quatorze |

**Proclamation de l'élection du Maire**
Mme Sylvie CHEDALEUX a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Pour extrait conforme
Au registre des délibérations du Conseil Municipal

**Le Maire,**
Sylvie CHEDALEUX

MAIRIE DE PORCARO 56380 (Morbihan)

**Le secrétaire de séance,**
Aurélie LUCAS